

[Première lettre de Sœur Marie Joseph, datée du 16 septembre 1863 au Noviciat; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto-verso; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 863-12 (soit la 12ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1863)]

[Noviciat du St Nom de Marie, le 16 septembre [1863]

Monseigneur,

Lorsque Votre Grandeur est venue la dernière fois, j'aurais eu beaucoup de choses à lui dire, mais comme le temps lui a manqué, je désirerais avoir cette consolation là à votre prochaine visite.

Pendant la retraite que vous avez donnée aux Sœurs de l'Orégon, je vous ai demandé si j'étais obligé d'aller en direction, vous m'avez répondu sur plusieurs choses que je vous ai exposées, que la Supérieure ne comprenait pas cela, que je ne devais pas la ... faire, qu'elle devait se faire au confesseur et au confessionnal; que la direction à la Supérieure ne regardait que les difficultés que l'on rencontrait dans la charge que l'on a à remplir. Je rends compte du Noviciat, il me semble de mon mieux.

Ma Sr Marie Scholastique m'a demandé à qui je faisais ma direction, je lui ai répondu que je la faisais au confessionnal, que vous me l'aviez permis, et elle m'a dit que j'étais contre la règle, que vous ne pouviez pas me permettre cela. (J'ai manqué, il est vrai en ne faisant pas connaître la permission que j'avais, mais je lui ai dit lorsqu'elle m'en a parlé.) Je trouve un peu singulier Monseigneur, qu'une Supérieure se permette de dire que le premier Supérieur ne peut pas dispenser d'un point de règle que la cour de Rome, défend pour l'approbation des règles. Notre Mère veut garder ce point de règle à tout prix, elle a parlé même d'écrire au Cardinal pour l'obtenir; elle a aussi consulté le Père Michel, je vous dirai ce qu'il lui a conseillé.

Sr M. Scholastique a parlé d'après ce que je vois à Mr Valois (Je m'en suis aperçu lorsque j'ai été à la confesse et ailleurs, bien qu'il ne m'en ait parlé, j'ai compris, du moins il est prévenu contre moi, c'est bien pénible Monseigneur, je vois clairement qu'il a quelque chose, il sait pourtant que vous m'avez permis d'aller en direction à lui, je lui ai dit et il m'a répondu de la faire. Il vous en dira peut être un mot ou même ma Sr M. Scholastique. S'il vous plaît Monseigneur ayez la bonté de leur répondre ce que vous m'avez dit de faire à ce sujet.

C'est un vrai supplice de vivre dans une communauté comme celle-ci et je serais tenté d'aller dans une autre communauté, si je savais de persévérer.

J'ai écrit cette lettre sans permission, je ne voudrais pas que personne le sache. Je ne demande pas de réponse, je la préfère de vive voix parce qu'on se doutera que je vous ai écrit et ça ferait mal, je dis ceci seulement pour me décharger un peu et en même temps pour vous prévenir si l'on vous en parle. J'ai prié beaucoup avant de vous écrire et il me semble que je dois le faire, afin que Votre Grandeur connaisse ma position.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre fille en Notre Seigneur,

Sr Marie Joseph

[Deuxième lettre de Sœur Marie Joseph, datée du 3 novembre 1864 au Noviciat; fournie par l'Archevêché sur trois feuilles recto-verso mais comprenant 10 côtés; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 864-20 (soit la 20ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1864)]

Monseigneur,

J'ai proposé à la Sœur dont je vous ai parlé, d'aller à l'Évêché pour vous voir comme vous me l'avez dit, elle m'a répondu qu'elle préférerait rester comme elle était que de s'exposer aux inconvénients qui en résulteraient et qu'elle ferait son possible pour servir Dieu malgré l'état où elle se trouve et où son confesseur lui fait sentir qu'elle est, je lui ai dit de vous écrire elle n'ose pas le faire pour la même raison.

Maintenant je vais vous exposer le plus clairement possible le sujet de mes peines, je me trouve un peu soulagé d'avoir pu vous voir quelques instants et je remercie Dieu d'avoir exaucé les prières que j'ai faites à cette intention. Depuis longtemps il me semblait être rejeté de Dieu à cause de tous ces soulèvements intérieurs, mécontentements, & tous ces malaises viennent des mépris rebuts auxquels je suis exposé depuis longtemps. J'ai prié beaucoup pour que mon innocence soit reconnue, car j'ai été calomniée, je suis coupable aussi, parce que j'ai murmuré [?], plus je priais et plus je sentais le fardeau s'appesantir et même tout semblait contre moi. Alors j'ai cessé de prier, comme si c'eût été contre la volonté de Dieu, j'ai perdu beaucoup de temps à penser à ces choses là même pendant la méditation, que je préparais peu, étant comme absorbée par ces misères, que je ne peux définir et ne peux comprendre. Il me semblait que mes prières étaient inutiles, que j'étais dans un mauvais état, mon confesseur me le donnait à entendre, je n'avais personne autre que lui, à qui je pouvais communiquer ce qui me peinait et lorsque je lui en parlais il me décourageait par des réponses choquantes, dures & d'autres fois il ne me répondait pas un mot; j'aurais désiré la mort bien des fois si je n'eût pas craint d'être perdu et cet état existe encore, quoique moindre. J'ai eu aussi bien des pensées contre notre mère auxquelles je m'arrêtais et qui me fâchaient, parce que je croyais être certaine qu'elle avait dit contre moi bien des choses à Mr Valois, comme elle l'a fait pour d'autres en ma présence ce qui m'a toujours fait mal au cœur, je ne peux me défendre de penser qu'elle est jalouse et qu'elle cherche l'estime de Mr Valois, sa manière d'agir le prouve; elle a l'air mécontente si il s'adresse à d'autres pour des choses qui n'en valent pas la peine. Elle fait connaître jusqu'aux petits manquements des Sœurs, surtout celles en qui elle croyait qu'il avait quel qu'estime, elle les éloigne de la maison et elle les reprend durement & je l'ai vu aller à la confesse après des pensionnaires pour les mêmes raisons, elle disait de l'avertir lorsqu'une telle serait au confessionnal, de n'en pas laisser entrer d'autres; elle y allait et elle disait après qu'il y avait eu conversation; je ne devrais peut être pas dire toutes ces choses là, mais je ne fais que rendre compte de ce que j'ai vu qui m'a peiné et je pense qu'on a pu me faire la même chose.

Notre Mère ne traite pas les Sœurs également, les jeunes s'aperçoivent de tout, une d'elle disait un jour à une Sœur de communauté que j'étais traité comme un chien dans un jeu de quilles. Une autre me disait je n'ai aucune confiance entre notre Mère, elle nous recommande la mortification et elle ne la pratique pas, elle a à sa chambre toutes sortes de choses, biscuits, lait, vin fruits de toutes espèces & elle se couche lorsqu'elle le veut, elle ne fait point de méditation elle vient à la messe à peine deux et trois fois par semaine, elle communie lorsqu'elle le trouve à propos à part des autres, elle a un poêle dans sa chambre, elle a de bonnes couvertures pour la nuit tandis que de pauvres Srs ont passé l'hiver dernier avec un couvre-pieds bien mince et un drap de coton et plusieurs autres remarques qui sont vraies. Il faisait tellement froid que leur eau pour se laver était en glace le matin, quelquefois mais il faisait froid par temps il y en a qui ont été malade actuellement il y en a encore comme cela quelques unes.

Il y a plus de la moitié des Sœurs qui n'ont qu'une paillasse, quelques unes parmi elles n'ont qu'un matelas, et on fournit au dessus de de trente lits aux pensionnaires tandis qu'on en prive les Sœurs On fait beaucoup plus pour les protestantes Américaines que nous avons que pour les autres, elles ont une chambre et il faut les servir comme des Dames et elles ne paient pas le prix des autres, je crois être certaine qu'elles ne paient chacune que??? greenbacks pour la pension et tout le reste.

Une Sr de la communauté de disait, on reprochait à Sr Véronique du Crucifix d'être trop avec les Prêtres, mais on pourrait le reprocher à la Supérieure actuelle et avec usure. Cela est vrai comme je vous l'ai dit elle y passe beaucoup de temps seule je l'ai vu depuis le souper de Mr Valois, qui est à 5 ou 6 heures, jusqu'à près 8 heures.

Une autre Sr me disait, je ne sais ce que la Supérieure peut avoir à dire à Mr Valois, elle y passe quasi des journées. (c'était une des plus anciennes) Je ne puis me défendre de mauvaises pensées, c'est surtout depuis son retour de l'Orégon qu'elle agit ainsi, elle n'est pas impeccable et pas plus exempte que les autres de critique. J'ai remarqué que c'est depuis ce temps là que Mr Valois semble mépriser les Srs ou peut-être que je me trompe, il n'est pas le même.

J'aurais beaucoup d'autres choses que j'abandonne à la providence et j'espère que les choses n'en resteront au point où elles sont.

Je vous ai dit que les confessions n'étaient point régulières, depuis le mois de Mars je crois être certaine de 6 ou 7 fois que nous avons passé 15 jours 11 et dix quelquefois il était absent. On attend bien longtemps avant qu'il entre au confessionnal des 11 heures et plus, pendant qu'il parle avec la Supérieure; ensuite il n'a pas le temps de nous entendre ceci arrive souvent.

Je ne devrais pas dire ces choses là, j'en suis peinée, mais vous m'avez dit de me décharger, je serais peinée d'avantage si il devait en subir les conséquences, je l'estime et je dois être reconnaissante pour tout ce qu'il a fait pour nous j'ai mérité tout ce qu'il m'a fait et dit je vous demande en grâce de ne jamais lui donner à entendre que j'ai pu

dire ces choses là, ce n'est pas pour lui que je les dis, c'est pour faire connaître ce qui se passe ici.

La Supérieure va à confesse jusqu'à trois ou quatre fois dans la semaine, si d'autres demandent à y aller elle répond assez souvent que non et elle veut leur faire dire pourquoi.

Elle ne vient que rarement à l'office ou plutôt à tous les exercices & elle va chez Mr Valois souvent pendant. Elle ne prend point ses repas réguliers, elle déjeune assez souvent après 9 heures & pour les autres repas à peu près la même chose, c'est mieux à présent pour la régularité elle est des trois mois sans venir au réfectoire, je la vois communier le plus souvent presque sans préparation parce qu'elle vient de se lever. Cela me mal édifie et m'ôte la confiance je laisse le reste. Elle a fait tirer son portrait.

Elle a voulu me faire prier pour demander la mort de Sr Véronique, je lui ai répondu que je ne pouvais pas faire cela que c'était péché. Elle regarde la mort de Sr M. Rose comme quelque chose de singulier à cause qu'elle était pour Sr Véronique.

Les Srs cousent aux robes des enfants et en font la plus grande partie elles sont obligées pour cela de veiller beaucoup, une d'elles me disait que depuis le mois de Mars dernier jusqu'aux vacances, elle avait passé une partie des nuits à coudre, quelquefois minuit jusqu'à deux heures, le plus souvent jusqu'à onze, d'autrefois des nuits entières, j'en ai compté jusqu'à douze pour quelques veillées, mais ordinairement elles étaient cinq ou six, d'autres veillaient souvent pour d'autres choses, elles dorment ensuite pendant les exercices de piété, elles ont eu souvent tout ce temps leurs dispenses des exercices, en commun, ou entièrement pour certains jours.

On est toujours averti trop tard pour faire les ouvrages, ensuite le désordre s'en suit. On lave au dessus de trente pensionnaires ce qui donne beaucoup de repassages, les postulantes sont obligées de passer deux et trois jours par semaine pour aider, et pour le linge de la communauté, il faut toujours des dispenses.

Notre mère introduit les étrangers dans la maison, elle en a conduit au dortoir dans l'après midi pendant qu'un bon nombre de Srs reposaient pendant les vacances, c'étaient des Messieurs!

Notre mère n'est pas capable de s'astreindre à un règlement pour le silence, les exercices de piété, en général, ni pour le coucher et le lever. Il ne peut pas y avoir d'esprit de ferveur dans la communauté et il n'y en aura jamais tant que nous serons menées par un bras de fer, ce n'est pas le devoir qui fait faire les choses comme la crainte. C'est un vrai despotisme. Je passe beaucoup de faits sous silence parce que je suis déjà longue.

Avant que Notre Mère soit supérieure elle disait qu'il était nécessaire que la Supérieure ne soit pas à vie, que la femme n'était pas capable de se soutenir si longtemps & à présent, elle dit qu'il est impossible de conduire une communauté en

changeant, parce que l'esprit change, cela peut être, mais il vaut mieux avoir l'esprit de charité en changeant que de conserver l'esprit qui règne aujourd'hui, il y a beaucoup de Srs qui en gémissent. Notre Mère a eu le soin d'éloigner toutes les plus anciennes de la maison parce qu'elles s'aperçoivent de tout ce qui se passe.

Le Père de Masini m'avait dit que d'après l'intention de la Cour de Rome je ne devais pas faire de direction aux Novices- Je vous laisse à en juger parce que je ne sais comment la faire faire.

On n'a pas la permission de voir Mr Lavoie, il me disait ces jours derniers lorsque je le rencontrais qu'il ne connaissait rien qu'il n'était point consulté, je le crois bien, tout s'arrange avec Mr Valois.

Je termine quoique j'en laisse beaucoup. Si vous jugez nécessaire de me donner une réponse s'il vous plaît de la remettre à quelqu'un qui me la remette à moi-même, parce que je crains beaucoup si l'on vient à savoir que je vous ai écrit, que ma position vienne pire qu'elle n'a jamais été.

Je ne voudrais pas être la cause que rien n'arrivât pour ce que j'ai écrit, vous m'avez dit de le faire pour me décharger je le fais avec cette intention et en même temps pour que vous sachiez un peu ce qui se passe ici, car ce que j'en dit est peu de choses comparé à ce qui se passe sous silence.

Puis-je être sans inquiétude pour tout ce que je vous ai dit précédemment et pour ce que j'écris aujourd'hui, il me reste quelque chose qui me trouble un peu, c'est pourtant un peu passé, c'est pour cela que j'aurais préféré vous le dire de vive voix.

Je demande que la Supérieure ne soit pas à vie. Que les Sœurs soient libres pour leur direction de le faire au confessionnal, mais qu'elles le sachent, car ce n'est pas connu, on leur défend même d'y dire autre chose que leur confession et lorsque la Supérieure croit qu'il est sorti quelque chose au confessionnal, par les remarques que fait Mr Valois, elle cherche qui a pu dire cela, elle leur fait sentir ensuite qu'elle a quelque chose contre elles, ce qui les gêne beaucoup et les peine, etc.

Enfin je termine. Je vous demande pardon pour avoir abusé de votre bonté en écrivant si longuement et si mal, mais je dirai franchement que j'ai eu peu de temps et j'ai été obligé de me cacher de crainte qu'on se s'en aperçoive.

Je sollicite votre bénédiction et vous supplie d'avoir pitié de nous.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre toute dévouée fille en N. S.

Sr Marie Joseph

Noviciat St Nom de Marie, le 3 novembre /64.

[Troisième lettre de Sœur Marie Joseph, datée du 28 mars 1866 au Couvent de Schenectady; fournie par l'Archevêché sur trois feuilles recto-verso mais comprenant 5 côtés fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 866-5 (soit la 5ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1866)]

Monseigneur,

Il y aurait déjà longtemps que j'aurais écrit à Votre Grandeur, si je n'avais pas eu une certaine crainte de le faire et ce n'est qu'après avoir bien prié que je me suis décidée. Lors de votre départ pour Rome je vous ai dit une partie de ce qui me peinait, comme je n'avais pas pu achever vous m'avez engagée à vous écrire, ce que j'ai fait sur la parole que vous m'avez donnée de mettre cet écrit au feu immédiatement après que vous l'auriez lu, j'y ai été sans cérémonie et en toute confiance, mais je vous dirai franchement, Monseigneur, que j'ai été peinée de votre réponse. Je suis sous l'impression que Votre Grandeur a parlé de ce qu'il y avait sur le papier en question, ou il a été vu. Ce que j'ai eu à souffrir avant n'était rien comparé à ce qui a suivi, maintenant je regarde comme une punition que l'on veut m'infliger la triste position dans laquelle je me trouve, on me la fait sentir plusieurs fois et dit : Il n'y a pas de salut pour moi ici, j'avais plus de moyens de sanctification dans le monde que je n'en ai actuellement, je ne trouve réellement pas dans la Religion ce que je suis venu y chercher pour mon salut avant tout. Il n'y aura plus de bonheur pour moi tant que je serai dans la position où je me trouve. Je m'adresse à Votre Grandeur en toute confiance et simplicité, car je sais que c'est à un père que je confie ces peines; pardonnez-moi, si je dis des choses un peu fortes, car je ne les dis pas aussi dures que je les ressens. La Supérieure Générale m'expose comme Uri dans l'endroit le plus périlleux pour mon âme, les États, je n'ai jamais rencontré dans le monde les dangers que j'ai déjà rencontrés depuis que je suis ici; je ne pourrais dire ces choses qu'au confessionnal... Si j'avais su ce qui devait m'arriver plus tard je ne serais probablement pas dans cette communauté, je regrette de n'être ne pas entrée dans une autre, où l'on se sort pas et où l'occupation principale est la prière, car je languis ici sans secours spirituels et où tout ce qui nous entoure se sent du protestantisme – Depuis le mois de Septembre, je n'ai pas eu un seul mot d'instruction, car je ne comprends pas l'anglais et je ne pourrai pas l'apprendre de sitôt, ce n'est pas à 40 ans que l'on commence à apprendre une langue, depuis si longtemps que je n'étudie pas, et principalement à cause des difficultés que j'ai pour apprendre. Je vous dirai aussi que plusieurs personnes trouvent un peu singulier que je sois pour enseigner ce que je ne sais pas.

Je me suis confessée bien misérablement depuis que je suis à Schenectady, car on ne se confesse réellement pas, à moins de presque se quereller, le prêtre qui est ici est très sourd, je dirai plus il boit, je puis dire que je ne l'ai pas approché de fois, sans qu'il sente beaucoup la boisson, excepté lorsqu'il était malade, et même plusieurs fois le matin avant sa messe il avait encore l'odeur de la boisson qu'il avait probablement prise le soir. Depuis près de cinq semaines il n'a pas mis le pied au Couvent, pas même pour

nous confesser, nous allons à l'Église. Je n'aime pas à dire ces choses là, Monseigneur, mais je crois qu'elles sont nécessaires afin que vous connaissiez notre situation, vu surtout que l'on craint que vous sachiez ce qui en est, la Supérieure générale sait tout cela et beaucoup d'autres détails que je ne pourrais pas mettre ici, Monsieur Valois le sait pareillement parce qu'il en a vu lui-même et qu'on lui a dit, je vous répéterai à l'occasion ce qu'il a dit ici lorsqu'il est venu au mois d'Octobre pour la consécration de Monseigneur Conroy, Évêque d'Albany, Monsieur le Grand Vicaire Truteau et Mrs Hicks devaient venir à Schenectady après la Consécration; je les ai détournés de venir, disait-il, de crainte qu'ils ne bavassent à l'Évêché, en particulier Mr Hicks, et si Monseigneur sait cela il rappellera les Sœurs immédiatement. Vous savez probablement comment les Sœurs se sont trouvées le temps qu'elles ont été à Troy, je n'en dirai rien.

Monseigneur, lorsque je suis partie du Canada au mois de Septembre, je ne l'ai su qu'au moment du départ, j'ai dit à la Supérieure que j'aimerais à voir Mr le G. V. Truteau, vu qu'il était question de m'envoyer aux États, où je me trouverais exposée pour mon salut, que puisqu'elle voulait m'éloigner je préférais une prison, que je demandais plutôt de passer dans une autre communauté, quoiqu'il m'en coûtât beaucoup (car j'aime ma communauté, mais la Supérieure n'est pas une mère pour les Sœurs; je puis dire cela sans crainte parce que j'en ai eu connaissance plus que je l'aurais voulu, etc.) que je me trouvais forcée de le faire à cause de ma position, j'ai eu un long entretien avec elle ici avant qu'elle s'en retournât en Canada, je lui ai demandé comme pour l'amour du bon Dieu, de me ramener avec elle elle m'a dit beaucoup de choses dures que je ne pourrai jamais oublier, tant elles m'ont fait mal au cœur. Voyant que je n'avais plus rien à espérer dans ma communauté, je lui ai demandé comme dernier espoir de passer ailleurs, elle a changé de ton, et m'a approuvée, me disant qu'elle me voyait appelée en effet à la vie contemplative (c'est dans une de ces communautés que je voudrais me voir pour éviter les maux dont je suis accablés, et pour avoir le loisir de prier) me disant de lui écrire la semaine suivante qu'elle devrait toutes les démarches nécessaires pour, et quelle même m'y conduirait, donnant son choix aux communautés des États afin que personne n'eut connaissance de mon changement, et me recommandant de n'en pas parler, pas même au directeur de conscience, que j'aurais pu rencontrer ici en passant, (quant au confesseur ordinaire je n'aurais pas été comprise, parce qu'il m'est pas toujours à lui-même.) qu'elle se chargeait de tout et que ce qu'elle déciderait serait la volonté du bon Dieu, me voyant alors abandonnée, sans secours, ni appui, car je puis dire en toute vérité que je suis comme une frêle nacelle sur la mer, sans gouvernail etc... J'ai réfléchi sérieusement et surtout j'ai prié beaucoup, ensuite je me suis décidée de ne pas écrire et d'attendre, pensant que c'était un moyen comme un autre pour me mettre à la porte, j'ai eu connaissance de ce qui a été fait pour diriger des membres de notre communauté ailleurs. Monseigneur, je ne me sens pas le courage de supporter cette position plus longtemps ni d'aller en mission et particulièrement celles qui sont éloignées. Le découragement m'a fait croire bien des fois, pour ne pas dire habituellement, que j'étais abandonnée du bon Dieu, puisque je me trouvais si mal à l'aise, que certainement je me

perdrais; il me serait impossible de pouvoir décrire les angoisses dans lesquelles je me suis trouvée et qui ne sont pas encore terminées je ne pouvais me tourner du côté du bon Dieu, me croyant rejeté, ne pouvant à peine prier etc, c'est alors que la vie devient dure et encore plus la pensée de l'autre vie devient accablante, aucun bonheur en cette vie ni en l'autre...

Nous sommes comme des étrangères. Notre Mère n'a pas écrit encore depuis que je suis ici à la Supérieure de Schenectady, sur plusieurs demandes qu'elle a faites elle a seulement dicté quelques lignes par ma Sr Marie Sholastique sans un mot de réponse et dernièrement quelques phrases bien sèches, par je ne sais qui, c'est cependant la dictée de Mr Valais (la lettre était adressée par lui, je connais son écriture) sur les plaintes que Mr Falvey fait contre nous, et qu'elle a l'air de croire.

Nous n'avons pas les secours suffisants de la maison mère pour aider les maîtresses qui sont très fatiguées. Ces choses là sont connues et on nous reproche d'avoir manqué de soin, ce n'est pas le cas, elles sont trop chargées d'enfants, et d'autres raisons que je pourrais vous expliquer de vive voix.

Nous avons une Sr converse qui n'a aucune capacité, elle n'est pas encore capable de faire la soupe seulement, il faut la suivre comme un enfant, c'est une fille qui n'est pas capable d'observer ses vœux de pauvreté et d'obéissance ces manquements sont journaliers et en matière grave. Ma Sr Marie Alphonse en a parlé à notre Mère lorsqu'elle a été à Rome, je croyais qu'elle exagérait, la Supérieure de Schenectady a fait les mêmes plaintes lui demander en grâce de la changer, j'ai vu par moi-même ensuite qu'elles n'en avaient pas dit la dixième partie, elle ne fait jamais ce qu'on lui dit, à moins qu'elle soit sous nos yeux, je ne citerai qu'un article en particulier pour la pauvreté, elle a volé des quarts de pommes en entier etc, etc... ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle a avoué et parce qu'on l'avait vue, la Supérieure général sait tout en détail elle ne paraît pas vouloir la changer.

Monseigneur, je vous en supplie, ne faites rien connaître de ce qu'il y a sur cette lettre à la Supérieure générale, ni à Mr Valois, pas même que je vous ai écrit, et s'il vous plaît de la brûler immédiatement après la lecture faite.

Je demande, en même temps, si la chose est possible, et si Votre Grandeur le juge à propos, de nous envoyer un des Messieurs de l'Évêché, Mr le G. V. Truteau, ou Mr Fabre, pour vous assurer des choses et à qui je pourrai me décharger de tout ce qui me pèse sur la conscience. Ceci est encore sous le secret.

La Supérieure de Schenectady ne sait point le sujet de ma lettre et je n'aimerais pas qu'elle le sut.

Veuillez, s'il vous plaît, Monseigneur, me bénir et me croire avec le respect le plus profond

votre toute dévouée fille en N. S. J. C.
Sr Marie Joseph

[Lettre de Mgr Bourget à Sœur Marie Joseph, datée du 31 mars 1866 à Schenecdaty;
numérotée par l'Archevêché comme page 26]

Montréal, le 31 Mars 1866

Ma fille,

Nous terminons aujourd'hui le mois de St-Joseph votre bon et puissant patron de religion. Aussi, espéré-je que ce tendre Père vous consolera dans vos peines et vous fera sortir de cet état d'épreuve avec un véritable profit pour votre âme. Car avec Dieu, tout est utile aux élus. Rien n'arrive ici-bas, comme vous le savez très bien, sans une disposition particulière de la divine Providence; et chose bien certaine, c'est que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. Prenez donc courage, ma chère fille, et jetez-vous, avec un amoureux abandon, dans le sein du Père des miséricordes.

Au reste, je n'oublierai pas de vous recommander à la B. Vierge Marie, afin qu'elle aille à votre secours, dans tous vos pressants besoins, et qu'elle vous confie, avec vos bonnes Soeurs, que je bénis de tout mon cœur, à la garde de son glorieux Epoux, le bon St-Joseph.

Veillez me pardonner si, sans le vouloir, j'ai fait quelque chose qui ait pu vous contrister. J'ai beau consulter mes souvenirs, je ne me rappelle de rien. Mais enfin, puisque vous en avez acquis la preuve, j'aime à vous croire.

Je suis bien véritablement,

ma fille,

Votre très humble et ob. Père et serv. en J.C.

+ Ig., Ev. de Montréal

A la très honorée Sr. Marie
Joseph, Rel des SS. Noms de Jésus-
Marie à Schenectady, E.U.

[Quatrième lettre de Sœur Marie Joseph, datée du 9 avril 1866 au Couvent de Schenectady; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto-verso mais comprenant 4 côtés; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 866-6 (soit la 6ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1866)]

Sr M. Joseph, Schenectady.

A Sa Grandeur Monseigneur Ig. Bourget Evêque de Montréal

Monseigneur,

J'ai été dans la confusion en recevant la réponse que Votre Grandeur a daigné me faire c'est à moi plutôt à vous faire mille excuses pour avoir si mal compris les choses; je vous dirai simplement ce qu'il en est. Vous me disiez que vous priez Notre Seigneur, qu'il m'affermisse dans ma vocation, et que vous espériez que son Immaculée Mère ferait remporter une éclatante victoire à la communauté, dans la tempête que lui suscitait l'esprit de malice, j'étais sous l'impression que vous me disiez par là que je perdais ma vocation et que j'étais l'auteure de la tempête que subissait la Communauté. Maintenant je comprends que j'étais dans l'erreur.

Je vous suis infiniment reconnaissante pour les motifs d'encouragements que m'avez suggérés, aussi en ai-je été fortifiée et encouragée, et particulièrement par le secours de vos bonnes prières. Quant à moi je prie peu et bien mal; depuis que je suis ici j'ai à peine fait quelques actes d'amour de Dieu excepté ceux de la prière du matin et du soir, je puis dire qu'il m'est impossible d'en faire, je sens plutôt le besoin de me réconcilier avec mon Dieu, j'attends qu'il m'en donne les moyens.

Il y a plusieurs choses sur lesquelles Votre Grandeur ne me réponds pas – l'inquiétude que je vous ai manifestée touchant les lettres que je vous ai écrites, si elles ont été vues, etc.

Les croix sont plus faciles à supporter lorsqu'elles sont accompagnées de secours spirituels, mais lorsque ces secours nous manquent, où prendre la force et le courage. Monseigneur, je ne vous en dirai seulement que quelque chose. Nous n'avons eu que trois messes pendant la semaine Sainte, par conséquent point d'office. Le jour de Pâques, point de communion. (depuis le mois de Février nous ne pouvons pas communier le Dimanche.) Le lendemain, la Messe se disait à huit heures et vingt nous sommes présentées à la Ste Table avant qu'elle commence comme nous avons usage de le faire : on nous l'a refusée, ensuite nous n'avons point pu pendant le St Sacrifice parce que c'était trop tard pour nos classes; le mardi la messe s'est dite heure et demie avant l'heure annoncée et sans qu'on nous avertisse, nous avons demandé la Sainte Communion qui nous a encore été refusée, ce n'est pas le temps qui lui manquait, parce qu'il nous a retenues près d'une heure à la Sacristie et une injure n'attendait pas l'autre. (Ce qui le choque beaucoup, c'est que le monde s'aperçoit qu'il nous maltraite, et qu'il le lui reproche; du moins il s'en plaint. Le Jeudi la Ste Messe s'est dite de la même manière sans être averti. Le vendredi il n'a point dit de messe. Le samedi, nous nous sommes rendues à la Sacristie pour la confession, là il a fallu que la

Supérieure subisse un long interrogatoire en notre présence, sur des choses dont elle n'était pas coupable et qu'il savait déjà, il l'a traité de folle etc par ceci, Monseigneur, vous pouvez juger du reste; lorsqu'un prêtre en est rendu à ce point il n'y a plus de protection à attendre de lui, (il avait certainement la tête bien chaude, il sentait la boisson pour en rendre malade). Monseigneur Conroy sait tout ce qui en est, il est venu nous visiter et il doit revenir cette semaine, il doit le changer prochainement.

Monseigneur est bien bon pour nous, c'est un vrai père.

S'il vous plait, Monseigneur, que personne n'ait connaissance de ce qu'il y a sur ce papier. Pardonnez-moi si je vous écrit encore si longuement, c'est un besoin pour moi, et en même temps une obligation de vous mettre au courant de tout. Je crois que ceci sera suffisant.

La Supérieure générale doit venir prochainement, mais je crois qu'il serait préférable qu'elle ne viendrait qu'après le changement, il y aura probablement plusieurs choses à régler.

Nous avons déjà refusé plusieurs pensionnaires, parce qu'avec la Soeur converse que nous avons, nous ne pourrions pas les traiter convenablement, ce qui pourrait être un sujet de plainte et nous ferait dommage plus tard .

Agréez, s'il vous plait, Monseigneur, les sentiments du plus profond respect avec lesquels je me souscris.

Votre toute dévouée fille en N. S. J. C.

Sr Marie Joseph

Schenectady, le 9 avril /66

Monseigneur, il me semble que la première chose à faire avant que d'établir une mission devrait être de connaître chez qui on les envoient, afin de ne pas mettre dans une position aussi pénible que nous le sommes.

Je me résigne à mon triste sort, je sais qu'avec la Supérieure actuelle je n'ai rien de mieux à attendre, j'espère cependant que le bon Dieu prendra ma défense.

Sr M. J.

[Cinquième lettre de Sœur Marie Joseph, d'octobre 1867 à Schenectady; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto-verso mais comprenant 3 côtés; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 867-16 (soit la 16ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1867)]

Monseigneur,

L'année dernière j'ai écrit à la supérieure plusieurs choses contre la règle qui se passaient dans la maison de Schenectady, j'ai même envoyé plusieurs lettres à ce sujet qui ont été sans aucune réponse ni changement; ces choses étaient que les personnes du monde avaient accès trop facilement dans la maison elles allaient partout et passaient des temps considérables au parloir, presque toujours seule avec la supérieure entre autres une femme qui parle beaucoup et que le curé ne veut pas admettre chez lui elle y venait plusieurs fois par semaine et rapportant toutes les nouvelles etc et une jeune protestante Kattie Allen qui y passait le bon quart du temps elle y mangeait, couchait et venait jusqu'à 5 fois par jour, les entrevues seule à seule à la noirceur n'étaient pas édifiantes, je n'entrerai point dans d'autres détails parce que ces choses n'existent plus dans la maison de Schenectady depuis que ma Sr M. de Bon Secours n'en est point supérieure. Aujourd'hui elle est Supérieure à Rome; cette jeune fille y a passé une semaine entière et même elle y a été plusieurs fois m'a dit Father Clarck, il l'a vu lui-même s'y rendre avec un jeune homme.

Elle y a été Baptisée par Fr. O'Connell qui est prêtre assistant de Rome et Fr. Bicham était présent avec un autre Ptre j'ai compris dans la chapelle du couvent. Fr Clark trouve qu'elle n'est pas instruite et on souffre dans le couvent de faire baptiser une de ses paroissiennes à son insu; elle lui a écrit après, elle prétend se faire religieuse, mais pour ma part ce que j'en connais je ne voudrais pas la voir entrer dans notre communauté, je ne vois que l'amitié quelle a pour cette Sr qui pourrait la déterminer à le faire. Fr Clark qui la connaît mieux que nous dit qu'elle ne persèvera pas dans la religion catholique, parce qu'elle en ri en arrière et s'en moque ouvertement avec les protestants.

Il y a d'autres choses que je ne crois pas nécessaires maintenant qu'elle est changée de mission, cependant encore cette dame va la voir ainsi que la jeune fille dont j'ai déjà parlé. Fr. Clark avait dit à la Supérieure de l'éloigner elle est encore trop proche puisqu'elles communiquent encore.

Je pense que le Ptre dont je parle n'aimera pas à être nommé, je n'aimerais pas que l'on sut que ceci vient par moi ni que j'ai écrit ceci

Votre toute dévouée fille en N. S. J. C.

Sr M.J.

[Sixième lettre de Sœur Marie Joseph, du 20 novembre 1867 à Schenecdaty; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto-verso mais comprenant 4 côtés; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 867-19 (soit la 19ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1867)]
Monseigneur,

Je suis très contente d'user de la permission que Votre Grandeur a eu la bonté de me donner pour vous faire connaître comment je me trouve. Que j'ai eu de ?????ts à son tenir depuis mon retour à Schenectady. La première c???? que j'ai regretté vivement et que je regrette au point d'être mal à l'aise; (car peut-être était-ce la volonté du bon Dieu) c'est de ne pas avoir accepté l'offre que vous m'avez proposé de faire une retraite; aujourd'hui plus que jamais je comprends qu'il m'est impossible de pouvoir me décider pour quoi que ce soit, n'ayant point de directeur; et c'est un état que je ne puis supporter plus longtemps, je sis découragée, et j'ai besoin de quelqu'un pour m'enseigner et m'aider à faire mon salut; je ne suis pas capable de rester dans ma position actuelle, c'est un martyre continuel. Si au moins j'étais utile ici, j'en ferais le sacrifice (bien que cela me répugne souverainement, je n'ai aucun attrait pour les Etats, j'y ai toujours resté malgré moi, et comme un chien qui mors sa chaîne. Si la Supérieure n'a pas de place à la communauté pour moi, j'yrai ailleurs; je préfère cependant ma communauté à une autre, par la raison que je ne suis pas certaine de persévérer en changeant, je ne suis pas jeune et je n'ai pas beaucoup de santé, je ne voudrais pas abandonner la vie religieuse. Je trouve que c'est une injustice de surcharger une mission qui a juste pour vivre et où les personnes qui sont pauvres elles-mêmes sont obligées de cotiser pour acheter des provisions pour les Soeurs. Lorsque j'ai représenté à la Supérieure générale que j'étais de trop ici, elle a voulu me faire accroire que j'avais l'écriture & le chant, je n'ai ni l'un ni l'autre et quand même, il y a assez de Soeurs dans cette mission pour la classe et pour faire l'ouvrage, je puis aller tricoter ailleurs. Que je regrette d'être entré dans cette communauté-ci; si j'avais su ce qui m'y attendait plus tard, et jusque là que l'on exposerait mon salut; non, jamais je ne l'aurais choisie. Maintenant je n'ai aucun espoir d'y être heureuse à l'avenir parce que les choses sont arrangées de manière à ce que la Sr Thérèse conduise tout dans la maison – la Supérieure générale est comme une petite fille, elle ne fait rien sans sa permission. Il est probable qu'au prochain chapitre elle choisira les sujets qui devront le composer comme elle a fait au dernier, et à l'avant dernier pour être élue, elle me l'a dit et je l'ai vu par moi-même, car j'y étais, elle demandait à ma Sr M. Scholastique et à moi si telles et telles Srs la nommeraient pour Supérieure si elles faisaient partie du chapitre et elle n'a admise que celles-là. Monseigneur, presque toutes les anciennes Srs sont tenues à distance de la Communauté et sont neutres, je pourrais vous en nommer plus de quinze, dont j'ai été témoin de leurs déboires et entendue les lamentations d'un nombre peut-être plus grand. La Sr Thérèse s'est bien donnée de garde de n'admettre aucune de celles-là au Chapitre, (parce qu'elle savait bien qu'elles la mettraient de côté) et qui de droit devaient passer avant toutes ces jeunes, comme ayant plus d'expérience et connaissant mieux les désordres de la communauté qu'elles. Il serait à souhaiter que Votre Grandeur vit les anciennes (qui snt toutes dispersées et comme cachées) et qu'elle les laissât parler librement choses qu'elles n'ont jamais osées faire, ni même

demander pour vous voir car cela a toujours été mal vue par la Sr Thérèse et j 'ai beaucoup souffert à cette occasion.

Monseigneur est-ce que Votre Grandeur préférerait me donner la dispense de mes vœux que de faire changer ma position dans la Communauté... Suis-je donc vouée au malheur... et suis-je abandonnée de tous... ne trouverai-je pas une main charitable pour rompre les chaînes qui me tiennent en exil... n'avez-vous pas l'autorité en mains.

Je me repose entièrement sur votre charité Paternelle comme Pasteur et Supérieur et je vous supplie pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, d'avoir pitié de mon âme et de vouloir bien plaider ma cause. Je puis encore faire la classe pourvu qu'elle ne soit pas trop fatigante, je puis enseigner le Catéchisme, l'écriture etc. mais ici elles sont trop fatigantes, d'autant plus que je ne sais pas assez l'anglais.

Si la Supérieure me rappelle en Canada, je crains qu'elle me place dans quelque mission sous une jeune Supérieure sans expérience comme elle m'a fait ici, pour me faire souffrir le martyr. Je vais vous en donner une petite idée. Nous étions journellement avec les personnes du monde, sortant avec elles pour passer des journées à la campagne chez d'autres amies, qui venaient remettre les visites, quelques unes d'elles venaient très souvent et même jusqu'à plusieurs fois par jour, il y avait aussi des jeunes filles qui venaient régulièrement tous les jours, une en particulier y venait jusqu'à 4 et 5 fois, elle veillait tous les soirs jusqu'à 9 heures 9 ½ et quelquefois 10 heures, des dames aussi passaient la veillée très souvent, on pouvait entendre les éclats de rire de bien loin, et cette jeune protestante dont je vous ai parlé était presque toujours seule avec elle et sans lumière je n'entrais pas souvent parce que je m'apercevais que j'étais de trop, (c'est de la Supérieure de la mission dont je veux parler) je n'étais pas édifiée de leur postures. Il y avait une autre jeune fille qui pensionnait au couvent, elle était opérateur à l'office du télégraphe, seule avec des hommes, et qui n'était pas recommandable du reste, elle sortait le soir souvent jusqu'à 9 heures, quelquefois 10 et une fois à minuit. Elle est revenue coucher avec deux autres jeunes filles etc. etc. Le monde parlait beaucoup et disait que nous n'avions que l'habit de religieuse, que nous passions tout notre temps à rire et badiner etc. etc.

Father Clark m'a obligée d'écrire d'écrire à la Supérieure, je l'ai fait plusieurs fois et je lui ai donné beaucoup plus de détails que je n'en donne ici, (car je ne fait que mentionner quelques faits) et je n'ai pas eu un seul mot de réponse; lorsqu'elle est venue au mois de Novembre l'année dernière, je lui ai fait connaître beaucoup d'autres choses à l'occasion de la visite des Prêtres et de la familiarité qui existait; on donnait la main des trois et quatre fois dans les mêmes visites; (on avait le temps de se réchauffer les doigts avant de retirer la main, car cela durait des minutes) qui se faisait plusieurs fois le jour et des temps considérable. Je croyais alors qu'elle remmènerait la Supérieure avec elle, elle lui a fait passer quelques temps en Canada, comme pour la récompenser, ensuite elle est revenue et tout a continué comme auparavant. La Sr Thérèse l'a envoyé à Rome aux vacances dernières, parce que Father Clark lui a dit qu'il était nécessaire de la changer, pour détourner le monde du Couvent. Elle a visité deux fois la mission pendant ce temps là, et comme vous voyez, elle n'a remédié à rien, il en est de même pour tout le reste, il y a beaucoup de désordre et d'abus dans les missions qui ont toujours existé comme à la maison. Ce billet que j'ai laissé à votre Grandeur à l'Evêché

était la continuation de ce que je dis ici concernant la mission. Je n'aimerais pas que personne saurait que je vous ai parlé de ceci.

Monseigneur, il n'y a pas grand-chose à espérer dans une communauté car les sujets et même jusqu'aux novices se permettent de dire que Votre Grandeur radotte, qu'elle en a perdue & particulièrement à l'occasion de la division des Paroisses de la ville de Montréal; j'ai entendue dire bien des choses désagréables en plusieurs occasions, par la Sr Thérèse et Mr Valois, cela m'a toujours fait mal au cœur lorsque je l'ai entendu – je ne suis pas surprise aujourd'hui de voir où les choses en sont, Mr Valois ne serait pas actuellement dans la pénible situation où il s'est mis, s'il avait eu un autre conseiller qu'elle, car ils ne peuvent pas se faire de bien l'un l'autre, par la raison qu'ils sont trop attachés. - Il est ridicule de voir le deuil dans lequel la Communauté est plongée depuis son départ, on ne chante que les morceaux les plus simples, point de parures mêmes aux grandes solennités, comme si on ne le faisait que pour lui. Que de choses j'aurais encore à vous dire, mais je crois que c'est suffisant.

Monseigneur, je ne me sens pas le courage de rester dans la position actuelle. Si j'étais certaine de persévérer dans une autre communauté, je n'hésiterais pas un instant, pensez-vous que je persévèrerais, Que dois-je faire, je ne puis pas faire mon salut, je ne fais rien, comme je suis maintenant. Il y a deux communautés que je préfère, celle du Précieux Sang et l'Hotel-Dieu de Montréal, je préfère la vie contemplative, mais je ne connais nullement cette communauté et je désirerais la connaître avant de me décider si je devais y aller, j'aime bien le soin des malades, mais je préfère l'enseignement, la communauté de l'Hotel a quelque chose de plus, c'est qu'elle est approuvée, Qu'y a-t-il de mieux à faire pour moi, je suis prête à faire ce que Votre Grandeur décidera. (1)

S'il vous plait, Monseigneur, de la Sr M. Magdeleine n'est pas à la Communauté de la faire revenir. -

Veillez, Monseigneur, s'il vous plait me bénir, et me croire bien sincèrement dans les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie.

Votre toute dévouée fille,

Sr Marie Joseph

(1)J'aime encore mieux le Sacré Coeur, mais je crains de ne pas avoir assez d'instruction pour y être admise. - Je ne voudrais cependant rien changer dans ma position, si je savais que ce fut contre la volonté du bon Dieu.

Schenectady, le 20 Novembre 1867.

A sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal

[Lettre de Mgr Bourget à Sœur Marie Joseph, datée du 29 novembre 1867 à Schenectady; numérotée par l'Archevêché comme page 58]

Montréal, le 29 Nov. 1867.

Ma fille,

Votre lettre du 20 Novembre courant m'a été remise. Il me paraît que Notre Seigneur vous fait passer par de grandes épreuves; mais ce n'est, croyez-le bien fermement, que pour votre plus grand bien. Car c'est Dieu qui ordonne ou permet tout ce qui vous arrive; et c'est toujours pour le mieux, surtout quand il nous fait marcher dans la voie royale de la Croix.

Ce que vous avez à faire de mieux c'est de demeurer ferme dans votre saint état, dans l'intime conviction que votre grande douleur sera remplacée par une joie surabondante.

Croyez que je m'occupe sérieusement, en la présence de Dieu de votre état; car je suis très peiné, et je comprends que c'est mon devoir de faire tout en mon pouvoir, pour vous en faire sortir.

Prions pour que tout tourne à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien de votre âme et au plus grand avantage de votre communauté, dont je demeure le très-dévoué Serviteur.

+ Ig. Ev. de Montréal

Sr. Marie-Joseph

Schenectady.

[Lettre de Mgr Bourget à Soeur Marie Stanislas, supérieure générale, datée du 29 novembre 1867 au Couvent d'Hochelaga; numérotée par l'Archevêché comme pages 59 et 60]

Montréal, le 29 Nov. 1867.

Ma Révérende Mère,

Je viens de recevoir la vôtre de ce jour, dans laquelle vous m'informez que le service anniversaire de feu Mr. Valois se chantera dans votre Eglise, Jeudi, 5 décembre prochain, en m'invitant à joindre les prières aux vôtres, pour ce généreux bienfaiteur. Je ne manquerai pas de le faire d'autant mieux que je serai en retraite avec tous les Messieurs de l'Evêché.

Je profite de l'occasion pour vous faire observer que je devais m'attendre, et que je m'attendais en effet à un mot de réponse au petit billet que je vous écrivis, pour votre Sr. Marie-Joseph. Le peu d'attention que vous avez donnée à la grave affaire dont je ne vous disais qu'un mot, parce que j'avais lieu de croire que vous auriez pris la peine de venir vous expliquer ici avec moi, m'a fait connaître l'attitude que vous attendiez prendre, à l'égard de l'Evêque, dès le début de votre administration. Mais je vous préviens aujourd'hui charitablement que cet état de choses ne peut durer plus longtemps. Car, n'en doutez pas, il y a, dans votre communauté de grandes souffrances, qu'il faut soulager, et des plaies douloureuses qu'il faut chercher à guérir. L'autorité de l'Evêque est pour cela indispensablement nécessaire; et je crois devoir vous prédire qu'avant qu'il soit peu d'années, votre Communauté va se dissoudre, si elle continue à être gouvernée, comme elle l'a été ces dernières années.

Prions, ma bonne Mère, et faisons prier pour que ce mal n'arrive jamais, mais que plutôt elle se retrempe dans le bon esprit, qui semblait être, dès le principe, son propre caractère.

Je vous bénis avec toutes vos chères sœurs et vos bonnes élèves, et je demeure toujours, malgré tout, votre très-humble et obéissant Serviteur.

Ig. Ev. de Montréal.

Rév. Mère St Stanislas,

Supre génle Ins. Des

St Noms de Jésus-Marie

[Lettre de Sœur Marie Stanislas, datée du 1er décembre 1867 au Couvent d'Hochelaga des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto-verso; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 867-21 (soit la 21ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1867)]

Monseigneur,

Je m'empresse de répondre à votre grandeur pour réparer mes fautes, en lui demandant bien ??????? d'avoir agi avec si peu d'attention à son égard.

En donnant à ma Sœur Marie Joseph toute permission de voir votre grandeur, pour satisfaire au devoir de sa conscience; alors j'ai pensé répondre par la même à votre petit billet et faire un acte de soumission à votre grandeur tout en reconnaissant le secours et le bien qui pourrait en résulter pour notre Communauté.

Permettez-moi Monseigneur, de vous soumettre simplement la conduite que j'ai tenue envers Sr M. Joseph, cela vous mettra plus au courant de cette affaire. Ma Soeur, lui dis-je, votre démarche si peu sage et si précipitée ne peut mériter mon approbation; si vous voulez bien me rendre justice vous verrez que ce n'est pas en agissant ainsi que vous obtiendrez la paix de votre âme; elle vous sera donnée là où l'obéissance vous a placée, vous avez une petite besogne proportionnée à vos forces, vous savez de plus qu'en vous rappelant de cette mission; il faut y renvoyer une autre Soeur qui probablement, ne rencontrera pas les besoins de cette maison; rappelez-vous de l'article de nos saintes Règles qui nous dit que nous tâcherons de n'avoir pas plus d'inclination pour un emploi et pour un pays que pour un autre. A présent vous me dites que les secours spirituels vous manquent n'avez-vous pas en votre retraite qui vous a été prêchée par un religieux; vous me dites que la Règle s'observe dans votre maison; que le Prêtre est on ne peut plus dévoué pour vous, que vous manque-t-il donc, vous voyez qu'il suffirait de renoncer à vos idées si peu charitables envers le gouvernement de la maison, être un peu plus humble et plus soumises envers vos Supérieures; c'est un grand mal ma Soeur de tout critiquer et d'en être satisfaite que lorsque les autres se sont rendues à nos idées; sachez-bien ma Soeur, qu'il n'y a pas de paix pour celles qui veulent ainsi.

Nous allons prier ensemble et vous viendrez demain me donner votre réponse, le lendemain, elle me dit qu'elle voyait bien qu'elle avait fait une démarche indiscrete et me demanda de retourner à sa mission; mais qu'elle espérait que je lui permettrais de voir votre grandeur; ce que je m'empressai de lui accorder. Je peux vous dire Monseigneur, que Sr M. Joseph a une position des plus propres à faire le bien; si elle veut être de bon compte.

Non Monseigneur, je ne doute pas qu'il y ait des âmes souffrantes dans la communauté; le nombre est si diminué depuis quelques années que cela nous donne l'espoir que Dieu daigne bénir la patience et la charité avec laquelle la communauté

soutient ces sujets, malgré le peu d'efforts qu'elles dont pour se rendre utiles et acquérir l'esprit de leur état. Sr Marie Alphonse faisant partie de celles qui se plaignent, m'écrit qu'elle partait pour entrer au noviciat du Sacré Coeur, avec l'approbation et la bénédiction de l'ordinaire me dit-elle; vous connaissez mieux que moi Monseigneur ses dispositions; il n'y a rien d'étonnant d'après les démarches qu'elle a faites il y a dix ans; il nous semble que nous devons en bénir le bon Dieu si vraiment elle a fait les choses légitimement.

J'ai visité nos maisons du diocèse; je puis dire à votre grandeur, que j'ai trouvé nos Soeurs attachées à la Règle et dévouées aussi aux œuvres de l'institut.

Mde Crampbel a été bien peinée du changement de la Supérieure, mais notre petite visite à St Hilaire a suffit pour la disposer comme toujours à protéger nos Soeurs et s'intéresser à son œuvre.

J'ai reçu votre lettre concernant l'ordre des catéchismes et des instructions, cela nous impose quelques quelques sacrifices; mais nous nous y soumettons humblement.

Ma mère Thérèse paraît un peu mieux elle est moins souffrante. Sr Marie de Gonzague la consommation fait chez elle des progrès tous les jours; elle sollicite la faveur de faire ses derniers vœux le jour de l'Immaculée Conception. Nous regrettons de ne pas avoir prévenu votre grandeur à temps.

Pardonnez Monseigneur si j'entre dans de si longs détails que j'ai cru devoir communiquer à votre grandeur.

C'est dans les sentiments de la plus parfaite soumission que je me souscris avec le plus profond respect Monseigneur, de votre grandeur.

Votre très humble et obéissante fille

Sr M. Stanislas

Hochelaga, 1e Décembre, 1867.

[Septième lettre de Sœur Marie Joseph, du 8 décembre 1867 à Kenwood, New York, au couvent des Dames du Sacré Coeur; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto comprenant 1 côté; fonds 525 – 105 (soit le fonds des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie); lettre numérotée 867-19 (soit la 22ième lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1867)]

Kenwood, 8 Décembre /67.

A sa Grandeur Mgr Ig. Bourget Evêque de Montréal

Monseigneur,

J'ai reçue la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire en réponse à la mienne, en date du 20 Novembre. Je vous suis très reconnaissante des consolations que vous m'y donniez.

Mais comme rien ne me faisait espérer de sortir de la pénible position où j'étais, j'ai pris le parti dont je vous ai parlé : celui de changer de Communauté. Je suis entrée au Sacré Coeur.

Je vous prie Monseigneur de vouloir bien m'accorder un memento dans vos ferventes prières, ainsi que votre bénédiction. Ma Sr Marie Alphonse, avec laquelle je suis ici sollicite la même faveur.

Je suis bien respectueusement

Votre très humble Servante

Sr Marie Joseph

[Lettre de Mgr Bourget à Soeur Marie Stanislas, supérieure générale, datée du 18 mars 1868 au Couvent d'Hochelaga; numérotée par l'Archevêché comme pages 265 à 269]

Montréal, le 18 Mars 1868.

Ma Révérende Mère,

J'ai reçu la vôtre du 16 courant, qui m'apprend que le Conseil est décidé à renvoyer votre Soeur M. Mélanie qui ajoutez-vous, semble exiger de la Communauté qu'elle la garde en dépit de tout.

Cette affaire est très-grave, et mériterait sans doute d'être soumise à l'approbation de l'Evêque; comme le requiert votre Constitution, qui se lit à la page 97 art. 11. Cependant sans attendre cette approbation, vous me signifiez ce qui suit, après m'avoir rappelé que par deux fois, je m'étais opposé à son renvoi. Enfin concluez-vous, nous en sommes venues à la conclusion que nous ne pouvions la garder dans aucune de nos maisons. Le Conseil avait bien présenté une planche de salut en la renvoyant dans le monde. Nous nous imposons quelques sacrifices, malgré notre pauvreté, quoique la règle ne nous oblige en aucune manière.

Ainsi le Conseil prend sur lui seul, et dans l'approbation de l'Evêque toutes les conséquences de cette expulsion. C'est un fait de plus qui prouve l'indépendance avec laquelle on procède, depuis un certain temps, dans l'administration générale des SS. Noms de Jésus-Marie.

Je prends l'occasion de vous faire remarquer quelques unes des irrégularités de cette administration qui cause de déplorables souffrances, et va produire inévitablement, si elle continue, de bien tristes résultats.

La Maitresse des Novices est nommée par le Chapitre Général; et le Conseil de la Supérieure ne peut, en cas de mort, de déposition ou de renvoi de cette Officière, procéder à son remplacement, à moins d'être dûment autorisé par l'Evêque (p. 74 art. 16) Votre Soeur Marie Joseph déposée, envoyée aux Etats-Unis et remplacée à son insu.

Voyant que les Soeurs, envoyées à Troy, pour faire la fondation demandée par le Père Haerman ne pouvait avoir lieu, j'avais ordonné que ces pauvres Soeurs fussent rappelées d'Albany. On n'en a tenu aucun compte, et on a fait, encore à mon insu, la fondation de Schenectady. Vous n'ignorez pas sans doute les grandes misères qu'ont eu à souffrir les Soeurs qui ont été envoyées dans cette mission. Il s'en est suivi la déplorable désertion de deux de vos infortunées Soeurs, qu'on y avait envoyées contre toutes les règles de la prudence qui caractérise une administration sage et maternelle.

On a fait encore, à mon insu, la fondation de Rome, qui a eu, elle aussi de grandes misères, et n'a pas mis votre Congrégation en honneur, dans ce pays étranger.

J'avais permis de faire une fondation, dans le diocèse de Sandwich; et on en a fait deux et peut-être trois. Ayant voulu intervenir, à la demande de Mgr Pinsonnault et de Mr Laurent pour aplanir certaines difficultés dont ils avaient à se plaindre, Mr Valois s'est permis de dire que cela ne regardait que la Supérieure Générale, et nullement

l'Evêque. Apparemment qu'il était dans le secret de l'indépendance dans laquelle on visait.

Lorsque le Noviciat fut transporté à Hochelaga, j'avais réglé et même annoncé à la paroisse que la Maison-Mère resterait à Longueuil. En conséquence, à la dernière élection de la Supérieure, les plus anciennes Soeurs de Longueuil remplaçaient de droit les Supérieures locales, qui n'avaient pu se rendre. Quelle n'a pas été ma surprise de voir le Chapitre composé de jeunes Soeurs, en grande partie, contre l'esprit et la lettre de la règle (p. 90 art. 3)? J'en a fait la remarque à la Sr Thérèse-de-Jésus qui crut pouvoir s'excuser d'avoir agi de la sorte en disant que la Maison-Mère était celle où résidait la Supérieure Générale. Assurément pour une affaire aussi grave elle n'avait pas obtenu l'approbation de l'Evêque.

Le Conseil, dans les affaires importantes, comme je l'ai remarqué plus haut, doit soumettre ses délibérations à l'Evêque. Or la règle (p. 95 art. 6) place au rang des affaires majeures, la nomination des Supérieures locales, et leur révocation s'il y a lieu, les fondations des nouveaux établissements, etc. Or, après votre élection, tout à fait à mon insu, tellement que ce n'est que longtemps après que j'ai appris que la Sr Félicité était supérieure de la Maison-Mère. Ce n'est aussi que par pur hasard que j'ai appris que la Soeur qui avait été élue Secrétaire continuait à faire l'Office de Maitresse des Novices, quoique je vous eusse signifié la défense qu'en fait le St Siège. Mais ceci a été expliqué après coup; et il n'en faut plus parler.

Il est tout-à-fait dans l'esprit de vos règles que les Soeurs puissent avoir avec l'Evêque et leurs Supérieurs Ecclésiastiques tous les rapports qui leur peuvent être nécessaires ou utiles, sans que personne, pas même la Supérieure, y puisse trouver à redire et encore moins les gêner et les contrarier le moins du monde. Pareillement, elles ont toute liberté, par la règle (p. 66 art. 1er) de leur écrire, sans que la Supérieure ait rien à y voir, non plus que dans les réponses qu'elles peuvent recevoir de leur part. Cependant il y a la-dessus, dans toutes vos maisons, une gêne qui tient de la frayeur tant les Soeurs craignent d'être maltraitées pour qu'elles soient soupçonnées d'avoir de ces rapports religieux que la règle leur permet d'avoir avec l'Evêque. Aussi ai-je pris le parti de m'éloigner de vos maisons; car je comprends, à l'air morne et triste qui paraît sur toutes les figures, lorsque je parais à la Communauté, que j'y suis redouté. Certains Prêtres qui se sont rencontrés, à quelques unes de ces visites en ont été frappés, et m'en ont d'eux-mêmes, témoigné leur étonnement.

Il est dit à la page 95 art. 9 que les Conseillères n'ont que voix consultative dans le Conseil de la Supérieure, excepté pour les cas etc. Cependant on n'a pas craint de dire que vous n'étiez Supérieure que pour la forme. Et ce fait, l'on remarque que c'est maintenant le cri commun à Hochelaga : le Conseil a décidé ceci, a décidé cela; ce qui donnerait à entendre que c'est le Conseil qui gouverne, et non la Supérieure. J'en conclus que la Communauté perd le véritable esprit, qui doit animer de bonnes Religieuses. Car il ne faut point oublier qu'elles ont fait vœu d'obéissance, non au Conseil, mais à la Supérieure.

Mais en voilà assez pour aujourd'hui; et il ne me reste plus qu'une autre remarque à faire sur votre dernière lettre. Vous la terminiez en demandant des prières, pour faire un bon choix des sujets qui doivent être envoyés à San Francisco. A ce sujet, je dois vous faire connaître que, lorsque Mgr l'Archevêque m'a demandé s'il ferait bien de s'adresser à votre Communauté, pour une nouvelle fondation qu'il désirait faire, dans son Archidiocèse, je me suis contenté de lui répondre que je ne voyais pas qu'il y eut des sujets en nombre pour entreprendre une œuvre aussi importante. Je n'ai pas voulu en dire davantage, dans l'espérance que l'esprit qui domine, depuis un certain temps, dans votre administration changerait. Mais aujourd'hui que je comprends que ce n'est pas vous qui gouvernez, mais le Conseil qui n'a certainement pas le bon esprit, comme il est facile de s'en convaincre, je me crois obligé de mettre ce digne Archevêque au fait de tout ce qui se passe ici, car je ne voudrais pas pour tout au monde, que ce qui se fait ici se fit dans des diocèses étrangers. J'en ferai autant pour Kay-West.

Toutefois, je vais encore attendre; et si je m'aperçois que votre Communauté rentre dans la bonne voie, pour marcher dans la simplicité, l'humilité et la charité qui caractérisent les bonnes Religieuses, oh! Alors je vous bénirai de tout mon cœur, pour que vous puissiez porter jusqu'aux extrémités du monde, la gloire des Saints Noms de Jésus et de Marie.

En attendant, je supplie humblement Notre Seigneur et son Immaculée Mères de vous remplir toutes de ce feu divin qui purifie les âmes et les rend ardentes dans la pratique de tous les devoirs qu'impose la vie religieuse.

Je comprends que les vérités qu'il m'a fallu vous dire, pour votre instruction et celle de votre conseil, pourront vous affliger. Mais ma conscience me rend le témoignage que ce n'est pas le désir de vous contrister qui me porte à vous écrire la présente, mais uniquement le sentiment du devoir que j'ai à remplir; en usant de toute l'autorité, dont je suis revêtu, pour empêcher une Communauté qui donnait de grandes espérances, et pour laquelle j'ai toujours professé une véritable estime, ne finisse par tomber dans l'abîme qu'elle se prépare elle-même, en perdant l'esprit de sa vocation.

Je vous bénis avec toutes vos filles, dont je demeure toujours le très-humble et dévoué Serviteur,

+ Ig. Ev. de Montréal.

Rév. Mere M.-Stanislas

Sup. Gén. des Srs des SS Noms de Jésus et de Marie.

[Huitième lettre de Sœur Marie Joseph, du 4 février 1871 à Kenwood, New York, au couvent des Dames du Sacré Coeur; fournie par l'Archevêché sur une feuille recto comprenant 1 côté; fonds 525 – 104 (soit le fonds des Dames du Sacré Coeur); lettre numérotée 871-19 (soit la 1ière lettre reçue par l'Archevêché de ces religieuses durant l'année 1871)]

Monseigneur,

N'osant m'adresser directement à la Communauté des Soeurs des S. S. Noms de Jésus et de Marie, je supplie Votre Grandeur de vouloir bien prendre cette affaire en considération, puisqu'il n'y a qu'Elle qui, comme Supérieur peut avoir quelque influence sur la Communauté. J'ai attendu jusqu'à présent pendant toujours que la Communauté se ferait un devoir de conscience et qu'elle aurait à l'honneur de me remettre ma dot sans attendre une demande.

A l'époque de mes vœux en 1849, la Supérieure (Mère Marie Rose) me dit que j'étais admise à la profession, mais que je ne pourrais la faire qu'autant qu'elle aurait ma dot entre les mains. Et comme je ne devais la recevoir qu'en 1850, parce que mon tuteur avait donné ce temps au donateur pour la remettre, elle me dit : vous attendrez jusqu'à cette époque. Je lui proposai de faire un testament, non, dit-elle, une donation plutôt, je n'y aurais jamais pensé si je n'y avais été contrainte par le désir ardent que j'avais de faire mes vœux. Je considère qu'en faisant cet acte je n'étais pas libre puisque je ne pouvais pas prononcer mes vœux sans le faire. Je n'ai mis aucune condition, dans le cas où je laisserais la Communauté, parce que je croyais la chose impossible, mais mon intention n'était pas de me dépouiller au point d'être à la merci des autres comme cela est arrivé.

J'ai trouvé au Sacré Coeur des Religieuses plus désintéressées et qui ne travaillent que pour la gloire de Dieu. On ne m'a rien demandé ici à ce sujet, mais je comprends que je dois réclamer ma dot pour dédommager un peu de ce que l'on a fait pour moi. D'ailleurs je trouve qu'il n'est pas juste de laisser cet argent entre les mains des Soeurs, après m'avoir traitée comme elles ont fait. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, Votre Grandeur connaît jusqu'à quel point on a poussé cette persécution.

Plusieurs Pères Jésuites à qui j'ai parlé de cette affaire, s'accordent à dire que la Communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie devrait me remettre ma dot puisque je l'ai quittée.

Je ne puis terminer, Monseigneur, sans me jeter à vos pieds, pour solliciter votre bénédiction et vous supplier de vous rappeler quelquefois dans vos prières et Saints Sacrifices de celle qui se tient honorée d'avoir été votre fille, et qui sera toujours votre enfant reconnaissante en Notre Seigneur.

Marie Ananie Séré
(Sr Marie Joseph)

Religieuse du S. Coeur
Kenwood, le 4 février 1871

Note :

1. La première Supérieure : la fondatrice Sœur **Marie-Rose**
2. La deuxième Supérieure : Sœur **Véronique du Crucifix** née **Hedwidge Onésime Davignon** (1820-1903). Elle fut supérieure générale de **1849 à 1857**. née à Saint Mathias de Rouville, de Joseph Davignon, cultivateur et de Victoire Vandandaigne le 25 avril 1820 et baptisée le lendemain. Elle fonda les pensionnats de **Saint-Hilaire**, de **Beauharnois** et de **Verchères**. Elle succéda à Mère Marie Rose comme supérieure générale. Elle est mentionnée dans la deuxième lettre.
3. La troisième supérieure : **Thérèse de Jésus** née **Salomé Martin** (1823-1890). Née le 14 mars 1823 et baptisée le lendemain à Saint Philippe de Laprairie de Simon Jean Baptiste Martin, cultivateur, et de Adélaïde McNeil. Elle fut la première postulante à se joindre aux Fondatrices. Elle donna un grand essor à la Congrégation en multipliant les fondations: au Québec (**Hochelaga**, **Valleyfield**, **Saint-Roch-de-l'Achigan**); en Ontario (**Windsor**); aux Etats-Unis (en Oregon, à New York et en Illinois). Elle fut supérieure générale de **1857 à 1867**. On dit d'elle qu'elle est distinguée, robuste et forte, femme à l'intelligence éclairée...

Extrait de: Par le chemin du Roi une femme est venue.

Le 7 décembre 1867, sœurs Marie-Joseph et Marie-Alphonse, missionnaires à **Schenectaday**, quittent la communauté pour entrer au noviciat des Dames du Sacré-Coeur de **Kenwood, N.Y.**

le 8 décembre 1844 : les 3 professes (fondatrices) et

Thérèse de Jésus (Salomé Martin) : novice de chœur; vœux le 30 mai 1844;

Véronique du Crucifix (Hedwidge Davignon): novice de chœur; vœux le 28 juin 1844;

Marie Ursule (Aglaé Gadbois) : novice de chœur; vœux 6 décembre 1844

Marie Stanislas (**Virginie Duhamel**, fille de Joseph Duhamel et de Catherine Vandandaigne Gadbois; née le 15 juin 1829 et baptisée le lendemain à Saint Mathieu de Béloeil; inhumée à Longueuil le 26 août 1912) : religieuse de chœur; entrée le 29 janvier 1846;

Marie Alphonse (**Marie Louise Emélie David**(1826-1887), fille de Louis Basile David et de Marie Anne Girard; née le 23 août 1826 et baptisée le lendemain à Notre Dame de Montréal) : religieuse de chœur; entrée le 28 mai 1846, sortie le 7 décembre 1867 : élève des Soeurs de la Congrégation de Notre Dame, puis des Dames du Sacré Coeur :

active, dévouée, régulière, courtoise, parle l'anglais aussi bien que le français mais enseignement trop élevé; nommée supérieure et économiste à Béloeil.

Marie Antoine [future Marie Joseph] (Ananie Céré) : religieuse de chœur; entrée le 15 août 1847

Louis-Etienne-Avila Valois (1834-1893) a été ordonné à Montréal le 28 octobre 1860. Il était prêtre séculier (diocésain). Il a été aumônier des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie de 1860 à 1867. En 1867, il quitte Montréal et sera vicaire à Paris. Il reviendra à Montréal où il meurt le 30 mai 1893. Fils de Simon Valois et de Marie Émélie Latrimouille; né à Montréal le 16 octobre 1834 et baptisé le lendemain à Notre Dame de Montréal. Simon Dominique Valois, veuf de Emérante Lachapelle, épousa à Notre Dame de Montréal le 7 septembre 1829 Joséphine Emélie Millette Latremouille, fille de feu Hyacinthe Millette Latremouille et de Josephte Janotte. Simon Valois était le fils de Pierre Valois et de Catherine Lefebvre, il avait épousé à Notre Dame de Montréal le 26 novembre 1821 Emérande Persillier Lachapelle, fille de Noël Pascal Persillier Lachapelle et de feu Emérande Martin.

Le premier lit :

Simon Jules Valois, né et baptisé le 12 août 1822 à Notre Dame de Montréal

Deuxième lit :

Simon Jules Valois, né à Montréal le 30 mai 1830 et baptisé le lendemain à Notre Dame

Joseph Augustin Dominique Valois, né à Montréal le 28 août 1832 et baptisé le même jour à Notre Dame

Louis Étienne Avila Valois, né à Montréal le 16 octobre 1834 et baptisé le lendemain à Notre Dame

Marie Marguerite Sophie Philomène Valois, née à Montréal le 22 avril 1837 et baptisée le même jour à Notre Dame

Marie Anne Émélie Valois, née à Montréal le 28 juillet 1839 et baptisée le même jour à Notre Dame

RÉSUMÉS DES LETTRES TRANSCRITES

Toutes les lettres jusqu'en 1867 sous lorsque Mère Thérèse de Jésus est Supérieure Générale

Lettre du Noviciat (Hochelaga) le 16 septembre 1863 (Première lettre):

1. Marie Joseph est en charge du noviciat d'Hochelaga: elle en rend compte à Sr Marie Scholastique, sa supérieure à Hochelaga; (Virginie Hamel; de Saint-Hilaire, née circa 1830 selon le recensement de 1851 à Longueuil)
2. Mr Valois est prêtre au noviciat; et il parle à la Supérieure
3. Marie Scholastique considère que la règle lui permet de tout savoir, et exige que les soeurs sous son contrôle suivent ce point.
4. Marie Joseph trouve cette attitude de Marie Scholastique un vrai supplice, suffisant pour quitter la communauté pour une autre .
5. Marie Joseph a obtenu de Mgr Bourget la permission verbale de déroger à ce point de la règle qui somme toute, l'obligerait à se confesser à sa Supérieure.
6. Marie Joseph ne veut pas qu'on sache qu'elle a écrit à Mgr Bourget, ce qu'elle a fait sans permission.